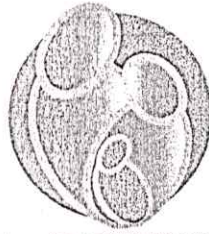


CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

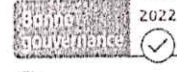
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund

You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 52 /22/DG/CNPS DU 13 DEC. 2022

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/22 DU 04 JUILLET 2022
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VILLA CNPS
D'AKWA A DOUALA**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/22 du 04 juillet 2022 relatif aux travaux de réhabilitation de la villa CNPS d'Akwa à Douala, se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	ETS DABO-ELMA Tel : 677 97 54 14	57 770 436	04 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Yaoundé le **13 DEC. 2022**

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvona Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 1366/22/DG/CNPS DU 13 DEC. 2022

portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert

n° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/22 du 04 juillet 2022 relatif aux travaux de réhabilitation de la villa CNPS d'Akwa à Douala

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/22 du 04 juillet 2022 ;
- VU le rapport de la sous-commission d'analyse des offres administratives, techniques et financières d'août 2022 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs, en sa session du 11 août 2022 ;
- VU la correspondance n° 7122/22/CNPS/DG du 30 août 2022 ;
- VU la correspondance n° 16/22/P/CIPM-BEC du 13 septembre 2022 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs, en sa session du 13 septembre 2022 ;
- VU la correspondance n° 7878/22/CNPS/DG/DAG/SDMG/SM du 18 octobre 2022 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Bâtiments et Equipements Collectifs, en sa session du 26 octobre 2022 ;
- VU le mail de Monsieur le Directeur Général en date du 02 décembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire ETS DABO-ELMA est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 08/AONO/CNPS/DG/CIPM-BEC/22 du 04 juillet 2022 relatif aux travaux de réhabilitation de la villa CNPS d'Akwa à Douala, pour un montant de FCFA HTT 57 770 436 (cinquante-sept millions sept cent soixante-dix mille quatre cent trente-six) et un délai d'exécution de quatre (04) mois.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT



*Docteur Alain Olivier Mekulu
Mvonao Akama*